

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Octobre 2015 – 09 H 30

L'an deux mil quinze, le dix du mois d'octobre, à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MARSAC, sous la présidence de Mme De BASQUIAT, Maire.

Date de la convocation : 01 OCTOBRE 2015.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

PRESENTS : De BASQUIAT Marie-Jeanne, DUCLOUX Louis, DUMAS Daniel, PATEYRON Guy, VALADEAU Jean-François, CERBELOT Valentine, GIRARD Josette, BOUCHER Marie-Claire, MALABRE Christian, MOREAU Christian, PAGNARD Alain, NOËL Jean-Louis, MERIGAUD Michel et DENIS Monique

ABSENTE EXCUSEE : JANOUEIX Géraldine

PROCURATION de : JANOUEIX Géraldine à CERBELOT Valentine

SECRETAIRE DE SEANCE : GIRARD Josette

I/ DECISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2015/M14 :

Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de toiture du Centre commercial peuvent être réglés en investissement.

Ils s'élèvent à environ 120 000 €.

Pour leur financement, il est nécessaire d'effectuer un virement des crédits prévus au C/614 du Budget Primitif 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la décision modificative sur l'exercice 2015 du Budget Primitif, comme suit :
 - C/614 = - 60 000 €
 - C/023 = + 60 000 €
 - C/021 = + 60 000 €
 - C/2313-53 = + 60 000 €

II/ PROROGATION du DELAI pour le DEPOT de l'AGENDA d'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) :

Le Conseil Municipal ayant décidé d'adhérer au groupement de commande proposé par la Communauté de Communes Bénévent-Grand-Bourg pour la résiliation d'agendas d'accessibilité programmée, le Maire explique que la commune est tenue de déposer l'Ad'AP avant le 27 septembre prochain.

Malheureusement, les délais restreints et la fréquence des réunions de certains conseils municipaux n'ont pour le moment pas permis de constituer ce groupement, toutes les délibérations n'étant pas encore prises.

Devant ces difficultés, le Maire propose au Conseil Municipal, de solliciter de la part de la Direction Départementale des Territoires une prorogation du délai de dépôt de l'Ad'AP de 12 mois.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de demander une prorogation du délai de dépôt de l'Ad'AP de 12 mois.

III/ TRANSPORTS SCOLAIRES 2015/2016 :

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au départ de certains élèves et à l'arrivée de nouveaux devant fréquenter le transport scolaire à la rentrée 2015/2016, il y a lieu de revoir les circuits établis précédemment.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les itinéraires suivants :

§ **Circuit 1P** : Transporteur : SARL THURET Voyages – 23300 La SOUTERRAINE

Itinéraire : **Ecole de Marsac, le Rhet, Malval, le Triat, le Mont, les Souliers, Ecole de Marsac.**

09 enfants inscrits : 3 élèves déposés à l'école, restent 6 élèves pour la navette.

***Longueur du circuit 1P : 50,4 km/jour**

NAVETTE : longueur du circuit de la navette : 20,00 km/jour

* 1P : Ecole de MARSAC à l'Ecole de BENEVENT, le matin = 16 élèves inscrits

* 1 P : Ecole de BENEVENT à l'Ecole de MARSAC, le matin = 10 élèves inscrits

Total kilomètres circuit 1P + navette = 70,4 km/jour

§ **Circuit 2P** : Transporteur : SARL THURET Voyages – 23300 La SOUTERRAINE

Itinéraire : **Ecole de Marsac, Sous-Françour, la Faye aux Arrêts, le Jourdanex, les Beiges, les Rorgues, Ecole de Marsac.**

09 enfants inscrits : 7 élèves déposés à l'école, reste 2 élèves pour la navette.

***Longueur du circuit 2P : 59,6 km/jour**

NAVETTE : longueur du circuit de la navette : 20,00 km/jour

* 2P : Ecole de MARSAC à l'Ecole de BENEVENT, le matin = 10 élève inscrits

* 2 P : Ecole de BENEVENT à l'Ecole de MARSAC, le matin = 12 élèves inscrits

Total kilomètres circuit 2P + navette = 79,6 km/jour

IV/ VENTE PARCELLES / CHEMINS RURAUX :

- **VILLAGE « Les QUATRE ROUTES » :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 11/11/2014 concernant la vente de la parcelle ZA n° 79 située au village « les Quatre Routes », notamment la décision de conserver une partie pour la défense incendie.

Compte-tenu du fait que la défense incendie puisse être assurée par un poteau incendie dans ce village, le Maire propose de vendre la totalité de la parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de vendre la totalité de cette parcelle au propriétaire riverain avec lequel la procédure d'acquisition de « bien vacant et sans maître » est engagée ;
- **DECIDE** de ne pas modifier le reste du contenu de la délibération prise le 11/11/2014.

- **VILLAGE « VILLECHENOUR » :**

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande adressée par M. et Mme Eric ARCHENAUULT, propriétaires d'une résidence secondaire 24, Villechenour en cette commune concernant l'acquisition de la portion de chemin rural située entre les parcelles suivantes :

- AI n° 51 ; 52 et 53 leur appartenant.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de vendre à M. et Mme Eric ARCHENAUULT, la portion de chemin rural désignée ci-dessus sur la base de 1 € le m² ;

- **DECIDE** que cette aliénation fera l'objet d'une enquête publique ;
- **DECIDE** que tous les frais correspondants à cette vente seront à la charge de l'acquéreur : bornage, acte notarié ainsi que les frais d'enquête publique.

- **VILLAGE « SOUS-FRANCOUR » :**

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande adressée par M. Eric DUPONT, propriétaire d'une résidence secondaire à Sous-Françour en cette commune concernant l'acquisition de la portion de la voie communale n° 11 située entre les parcelles suivantes :

- ZM n° 34 et 39 lui appartenant.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de vendre à M. Eric DUPONT la portion de la voie communale désignée ci-dessus au prix de 1 € le m² ;
- **DECIDE** que cette aliénation fera l'objet d'une enquête publique ;
- **DECIDE** que tous les frais correspondants à cette vente seront à la charge de l'acquéreur : bornage, acte notarié ainsi que les frais d'enquête publique.

V/ INSCRIPTION des CHEMINS COMMUNAUX au PLAN DEPARTEMENTAL d'ITINERAIRES de PROMENADE et de RANDONNEE (PDIPR) de la CREUSE :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la mise à jour du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) par le Conseil Général de la Creuse, les précédents chemins inscrits au PDIPR lors de la séance du Conseil Municipal en date du 20/11/2007 nécessitant une actualisation,
- de la nouvelle procédure d'inscription des chemins au PDIPR,
- du projet d'inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de demander l'inscription des chemins concernés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Creuse.

Ces chemins cités ci-dessous, situés sur le territoire de la commune, sont publics ou appartiennent au domaine privé de la commune ; tous les départs des circuits de randonnée se font à partir de l'Office de Tourisme : n° 31, Avenue du Limousin :

- **CIRCUIT M1 :**

- **Chemin communal du bassin biologique ; Chemin Départemental 42 / Rue de la Mairie ; Rue des Lilas ; Rue du Peu des Terres ; Chemin vers l'étang de la Brousse ; Etang de la Brousse ; Rives de l'étang ; voie communale 17 ; puis retour par le même chemin**

- **Boucle possible :**

- **Etang de la Brousse ; Chemin départemental 57 / Villejague ; Liaison Villejague / Rue du Peu des Terres par le chemin rural ; Rue des Eaux Vives ; Rue de la Mairie ; Chemin du bassin biologique**

- **CIRCUIT M2 :**

- **Chemin départemental n° 914 à traverser ; Chemin de la Poste ; Chemin départemental 42 ; Chemin à gauche avant la haie d'ifs du cimetière ; Voie communale 24 (Lagémard) ; Voie communale 27 (cimetière) ; Chemin départemental 42 (pont de fer) ; Voie communale 1 (l'Aviation / la Gare) ; Chemin départemental 914 et retour**

- **CIRCUIT M3 :**

- **M2 jusqu'au pont de fer ; Voie communale n° 1 (les Grands Moulins) ; Voie communale n° 2 ; 1^{ère} piste à droite ; Voie communale n° 2 ; Villechenour ; Voie communale n° 2 ; Piste Villechenour / la Gasne des Rorgues ; Chemin départemental n° 43 (environ 30 mètres) ; la**

Gasne des Rorgues ; Voie communale 6 ; les Rorgues ; Voie communale 7 (Fontaine St andré) ; Chemin départemental 43 ; Chemin départemental 914

• **CIRCUIT M4 :**

- M1 jusqu'à l'étang de la Brousse ; Chemin départemental 57 ; Voie communale 20 (environ 600 mètres) ; Piste à droite ; le Bois Neuf ; Chemin départemental 48 (DOLMENS) ; les Quatre Routes (chemin départemental 42 à traverser) ; le Rhet (Tilleul de Sully et lavoir) ; Malval ; Aigueperse (chemin départemental 49 – commune d'Arrênes) ; le Galateau / Voie communale 9 ; Lavaud ; Rue du Stade ; Rue de la Mairie et retour

• **CIRCUIT M4 bis :**

- M4 jusqu'à Malval ; Voie communale 12 ; le Bois aux Arrêts (commune de St Etienne de Fursac) ; le Jourdaneix (commune d'Arrênes) ; Aigueperse (commune d'Arrênes) ; le Galateau ; Voie communale 9 et retour
- **DECIDE de CONSERVER**, à ces sentiers de randonnée, le caractère public et ouvert, praticable toute l'année ;
- **DECIDE de DONNER DELEGATION** à Madame le Maire pour signer les conventions de passage sur ces itinéraires ;
- **PREND ACTE** de l'assistance du Département de la Creuse pour toutes questions d'ordre technique, administrative ou législative concernant les chemins inscrits ou à inscrire au PDIPR et les itinéraires de randonnée sur le Département ;
- **ADOpte** la présente délibération qui modifie celle prise le 11/10/2013 concernant l'inscription des chemins communaux au PDIPR.

VI/ VENTE ANCIENS LIVRES BIBLIOTHEQUE :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire, dans le cadre de la régie « Recettes liées aux animations organisées par la Commune » de procéder à la vente d'anciens livres de la bibliothèque.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **FIXE** à 0,50 € / livre le prix de vente des anciens livres de la bibliothèque.
Cette vente sera réalisée dans le cadre de la régie « Recettes liées aux animations organisées par la Commune ».

VII/ OUVERTURE LUDOTHEQUE aux ECOLES :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après l'aménagement du local situé à côté de la bibliothèque, au Centre commercial, les élèves de l'école de MARSAC vont avoir accès à une ludothèque performante.

Le Maire expose que cette activité pourrait être proposée aux autres écoles de la Communauté de Communes Bénévent - Grand-Bourg qui en feraient la demande.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DONNE** son accord pour l'ouverture de la future ludothèque, située au Centre Commercial, aux écoles de la Communauté de Communes Bénévent – Grand-Bourg qui en feraient la demande aux heures d'ouverture de la bibliothèque ;
- **FIXE** la cotisation annuelle à 40 € par école ;
- **AUTORISE** le Maire à faire les démarches et à signer les documents nécessaires, notamment la convention à intervenir avec les écoles de la Communauté de Communes Bénévent – Grand-Bourg.

VIII/ AMENAGEMENT PLAN D'EAU de La BROUSSE :

Le Maire-Adjoint présente au Conseil Municipal le compte-rendu des rencontres qui ont eu lieu en juin et septembre avec le Lycée Agricole d'AHUN concernant l'aménagement paysager du Plan d'eau de la Brousse.

Cette étude porterait sur l'aménagement, dans un premier temps, de la queue de l'étang avec sécurisation et panneaux indicatifs sur la flore et la faune et pourrait être réalisée par les élèves du lycée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DONNE** son accord pour confier l'aménagement du Plan d'eau de la Brousse aux élèves du Lycée Agricole d'AHUN suivant les conditions énoncées dans une convention à établir (repas et transports des élèves) ;
- **AUTORISE** le Maire à faire les démarches et à signer les documents nécessaires notamment la convention à intervenir entre la Commune et le Lycée Agricole d'AHUN.

IX/ COMPTE-RENDU :

- **COMMISSION ENVIRONNEMENT du 13/05/2015 :**
 - Les plantes du parterre de la mairie détruit sont à repiquer au Plan d'eau
 - Remplacer les bruyères du massif situé près de la piscine par des lavandes (1 abstention)
 - Paysager :
 - installer 1 table de pique-nique sous les 3 arbres (éventuellement sous le chêne) (1 abstention)
 - enlever la poubelle sous les 3 arbres et la déplacer sous l'érable
 - remettre 1 petite cabane ainsi qu'1 petit jeu (2 abstentions)
 - tailler le buisson vers le banc et laisser celui de la fontaine en friche en mettant un panneau explicatif (garde-manger pour les oiseaux...)
 - refaire les marches
 - installer des nichoirs, mangeoires et des cendriers avec pots de couleur
 - Autour du Paysager :
 - voir si possibilité de déplacer sur les côtés les contenants à bouteilles et vêtements
 - enclos à entretenir
 - Camping :
 - voir pour achat de piquets plastiques (Hyères Profilés) et 1 grillage vert ; plantation d'iris et pois de senteur
 - prévoir plantations à l'entrée (lavande...)
 - dératisation et surveillance des yourtes et mobile-home
 - Centre commercial :
 - prévoir la plantation de cerisiers et pommiers dans l'enclos LEADER PRICE
 - mettre l'électricité dans le local vacant du centre commercial en vue d'une exposition
 - accord pour un marché de Noël le dimanche 20/12/2015 organisé par l'association « la Récréation »
 - Place Montenont :
 - Mettre de la prairie fleurie sur la pare-terre au fond de la place
 - Etang :
 - Aménager le terrain de pétanque

X/ CREATION COMMISSION pour ZERO PESTICIDE :

Cette commission est créée et comprend :

Mmes De BASQUIAT Marie-Jeanne, BOUCHER Marie-Claire, DENIS Monique, CERBELOT Valentine, MM. DUMAS Daniel, MALABRE Christian.

MM. LEGER Ludovic et MOUTEAU Anthony, employés communaux feront également partie de cette commission.

X1/ QUESTIONS DIVERSES :

1/ Aménagement Ludothèque : les 250 € prévus au budget bibliothèque pour achats de livres seront transférés à la ludothèque pour l'acquisition de jeux. Une commande à la CAMIF est prévue.

2/ Courrier DESCLOSAIS : le Conseil Municipal accepte la proposition de Mmes DESCLOSAIS qui souhaitent remettre, à leur frais, le pigeonnier en état. Un rendez-vous est pris le 19/10/2015 avec l'architecte du POC pour évaluer les travaux de restauration.

3/ Lettre Brice MONTENONT : une étude concernant l'aménagement du lotissement des Trois Chênes est en cours. Un aménagement paysager est prévu et les riverains seront consultés. Le Conseil Municipal n'a toutefois pas validé l'installation supplémentaire de jeux.

4/ Bureau de Vote Elections Régionales : 6 et 13 décembre 2015 : les élus assureront 3 permanences entre 08 H 00 et 18 H 00.

5/ Point sur le Recrutement Secrétaire : il est en cours.

6/ DECO de Noël : avec l'accord du Conseil Municipal, des tubes lumineux en LED ainsi qu'un panneau d'entrée de bourg seront commandés.

7/ Courrier Fanny marsacoise : l'assemblée générale réunie a confirmé une comptabilité saine. Suite au décès de la propriétaire, le devenir du local est en attente.

8/ Rencontre de LEADER PRICE : elle est envisagée avec la Direction de CASINO

9/ Courrier Saveurs de Cannelle : avant de lancer une procédure, une rencontre à l'amiable est envisagée en présence de Mme le Maire et la Trésorière.